MINISTERE DE L'INTERIEUR

Paris, le 17 octobre 1991

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

-:-:-:-:-:-:

Jean-Louis BIANCO, Ministre des affaires sociales et de l'intégration et Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités locales, ont reçu au ministère de l'Intérieur une délégation de l'intersyndicale regroupant la CFDT, la CGC, la CFTC et la FGAF, qui avait appelé le 17 octobre à un mouvement dans les crèches des collectivités locales et à une manifestation à Paris.

Jean-Louis BIANCO a notamment présenté la lettre de mission de Monsieur Jean BLOQUAUX sur les conditions d'exercice des professions de l'action sociale.Sa mission se déroulera en deux phases. La première qui s'achèvera dès la mi-novembre a pour objet de procéder à une large concertation et d'élaborer un programme de travail qui sera rendu public, afin de traiter au fond les différents problèmes posés.

Le ministre a d'autre part indiqué que Laurent CATHALA entamera dans les tous prochains jours une série de consultations sur l'avant-projet de loi modifiant le statut des assistantes maternelles.

Jean-Pierre SUEUR a précisé aux organisations syndicales le calendrier des négociations, qui seront ouvertes sur la mise en oeuvre des statuts des personnels médicaux et sociaux de la fonction publique territoriale.

Il a annoncé que les négociations avec les organisations syndicales débuteront le 29 octobre à 15 heures.

Il a indiqué qu'il fera parvenir aux organisations syndicales et associations d'élus les orientations qu'il soumet à la concertation pour la définition des statuts particuliers de ces fonctionnaires territoriaux, avant la fin de cette semaine.